

Activité : Mettre en place les habilitations d'accès des utilisateurs au logiciel de gestion d'incidents GLPI

Présentation

Votre responsable d'équipe vous demande de configurer les autorisations à accorder aux utilisateurs en fonction des accès dont ils ont besoin dans le logiciel de gestion d'incidents GLPI (saisie, gestion, lecture...).

Organisation des entités

Voici des précision sur le contexte lycée :

Les salles informatiques du lycée sont les suivantes :

	Bâtiment 1	Bâtiment 2	Bâtiment 3
Étage 0	P01, P02, P03, 001, 002, 003		CDI
Étage 1	106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, sdp, LT	200, 201, 202, 203, 204	310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 318
Étage 2	P10, P11, P12, P13, P14, P15, P16, P17, P18	210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 219	321, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, svt
Étage 3		220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229	
Étage 4		231, 232, 233, 234, 235, 236	

La totalité du parc informatique du lycée n'est pas inventoriée dans le jeu d'essai que vous allez utiliser. La politique de nommage des ordinateurs du lycée est la suivante :

- nomenclature pour les postes : **numérodela-salle-numéroduposte**. * Par exemple le premier poste de la salle 231 aura pour nom : **231-01**. * cas particuliers (comme la salle des professeurs, le CDI ou le laboratoire de « SVT ») des ordinateurs qui ne possèdent pas de numéro. * Ainsi, par exemple, les postes de la salle des professeurs seront nommés : **sdp-numéroduposte**. * Le premier poste de la salle des professeurs aura pour nom : **sdp-01**. * Pour les serveurs, le nom est construit de la façon suivante : **serv** suivi du rôle du serveur * Par exemple, le serveur sur lequel sont installés les outils de gestion de parc sera nommé : **servGestParc**. ===== La création et la gestion des tickets d'incidents ===== Les membres de l'équipe ANNA en charge du niveau 1 du support aux utilisateurs, doivent disposer du profil **Technician** en tant que techniciens de maintenance. De cette manière, ils pourront accéder à tout l'inventaire du parc informatique en lecture et seront à même de traiter des tickets d'incident et de demandes des enseignants. Vous disposez du profil **Technician** dans l'entité **Bloc 1**. Dans un premier temps, c'est ce profil qu'il faut sélectionner pour les activités suivantes. Voici le cahier des charges des habilitations à mettre en oeuvre : * Les enseignants doivent être en mesure de créer des tickets d'incident ou de demande mais avec moins de droits de gestion que l'équipe support. Le profil **Self-Service** est tout indiqué car ce profil limite les actions possibles dans le logiciel GLPI et de plus active par défaut une interface simplifiée facilitant la déclaration d'un ticket. * vous avez à créer les comptes enseignants avec le profil **Self-Service**. Les enseignants n'ont pas à avoir une visibilité sur l'ensemble du parc informatique. La gestion des entités et des lieux de GLPI doit permettre de préciser quelle partie de ce parc informatique leur est accessible en lecture.

Pour permettre aux enseignants d'utiliser la fonctionnalité association d'un matériel à un ticket de demande ou d'incident, le **profil Self-service** a été **modifié**.

* Pour ensuite **préciser** les matériels qui pourront être associés à un ticket, un **groupe Enseignants** devra être créé, groupe qui sera ensuite associé aux matériels sur lesquels un enseignant peut créer un ticket.

From:
/ - Les cours du BTS SIO

Permanent link:
[/doku.php/bloc1/glpiehabilitations?rev=1632252841](https://doku.php/bloc1/glpiehabilitations?rev=1632252841)

Last update: 2021/09/21 21:34

